



Frais de route pour les dvh

Par **nanouatou**, le **11/03/2011** à **02:24**

Bonjour,
Divorcé, j'ai déménagé à 160 kms du domicile de la maman de mes enfants. Je prends mes enfants un week end sur deux et la moitié des vacances. Jusqu'ici, puisque j'étais parti, j'assumais tous les trajets, normal. La maman déménage à son tour et l'éloignement augmente de 90 kms. Je me retrouve obligé de prendre l'autoroute ce qui a doublé mes frais (sinon, c'est 4h le trajet aller... donc 16h de route dans le week-end...). Je n'arrive plus à assumer et je sais que si les choses continuent ainsi, je ne serai bientôt plus en mesure d'assurer mon dvh, ou du moins beaucoup moins souvent. Ce qui veut dire moins voir mes enfants... La maman ne veut entendre parler d'aucun arrangement, sous prétexte que je suis parti le premier. J'ai fait une demande au juge pour que les trajets soient partagés (l'un fait l'aller, l'autre le retour). Pour info, je suis en intérim depuis 2 mois, après une longue période de chômage. Ma santé financière n'est vraiment pas mirobolante. La maman a une bonne place en cdi (je ne connais pas ses revenus, mais au regard du train de vie mené, je pense que ça va...). Y a-t-il des gens parmi vous qui auraient vécu un peu le même genre d'histoires et qui pourraient me dire comment ça s'est passé pour eux? Pensez-vous que je suis trop demandeur? Merci beaucoup pour votre attention.

Par **celia58**, le **11/03/2011** à **10:42**

Pas de loi en la matière le jaf appréciera donc montez un bon dossier: votre situation professionnelle, vos revenus vos dépenses: frais d'essence de péages. Montrez votre volonté d'avoir toujours maintenu les liens avec vos enfants en continuant malgré la distance à faire des trajets réguliers pour assurer les DVH.
Evitez de taper sur votre ex mais faites remarquer tout de même le fait qu'elle travaille en CDI et question pourquoi déménage t'elle ça peut avoir son importance.
Bonne chance!

Par **nanouatou**, le **11/03/2011 à 14:00**

Merci pour votre réponse. J'ai commencé à monter ce dossier. Ca me rassure de savoir que ce n'est pas nécessairement le parent non-gardien qui doit faire tous les trajets obligatoirement et que c'est étudié au cas par cas. J'espère vraiment qu'un partage sera fait, afin que je puisse continuer à voir mes enfants le plus possible...rnrnMerci encore

Par **mimi493**, le **11/03/2011 à 14:44**

Surtout n'allez pas vers la solution du partage de chaque trajet (remise des enfants à mi-chemin) car ça signifie des attentes la nuit, dans le froid (l'hiver) sur des aires d'autoroute, place de ville etc.rnAviez-vous déménagé en premier pour des raisons professionnelles ? et elle déménage pour quel motif ?rnrnSi vos revenus sont moindres, pensez aussi à demander une baisse de la pension.

Par **nanouatou**, le **12/03/2011 à 01:27**

Non, non, par partage des trajets, j'entends l'un fait l'aller, l'autre le retour. Pas question de faire attendre les enfants sur une aire d'autoroute! Je m'étais peut-être mal exprimé. Lorsque j'ai déménagé, c'était pour des raisons personnelles. C'est pour cela que je faisais tout les trajets et j'estimais que c'était complètement normal. Elle invoque des raisons professionnelles, ce qui n'est pas complètement faux. Elle était en fin de mission intérimaire et l'entreprise lui proposait des embauches en cdi dans plusieurs villes (dont des villes beaucoup plus proches de chez moi...). Ce que je veux dire, c'est que ce n'était pas une mutation imposée et qu'elle a quand même fait un choix personnel au final. rnMerci à vous également pour votre réponse.

Par **mimi493**, le **12/03/2011 à 13:20**

Sauf que vous ne pourrez pas prouver qu'elle avait d'autres choix si elle le nie, donc elle est bien en déménagement pour raisons professionnelles avec éloignement de 90km et vous, pour convenance personnelle de 160km.rnVous demandez peut-être beaucoup pour le partage des trajets. Offrez une alternative au juge (une participation de 35%, ce qui correspond à sa part d'éloignement, peut-être)

Par **celia58**, le **14/03/2011 à 11:08**

Je suis d'accord avec mimi, le juge va voir que vous avez provoquer l'éloignement sans raison et que la mère s'éloigne pour du travail... ce qui peut jouer en votre faveur: votre bonne volonté de vous être imposé les trajets jusqu'à maintenant, vos situations professionnelles à

tout les 2.
Si la mère s'oppose au fait de faire des trajets tout les 15 jours ils se pourrait que le jaf vous accorde toutes les vacances scolaires (vu l'éloignement).
Moi si j'étais vous je demanderai tout de même le partage des frais en espérant que le jaf vous en accorde au moins une partie.
Au pire si vous deviez assumer la totalité des frais de transport demandez une baisse de la pension car je conçois que de tels trajets coûtent très cher à la longue.
Bon courage

Par **nanouatou**, le **14/03/2011 à 21:14**

Merci pour vos réponses simples et claires. Je vais effectivement maintenir ma demande, dans l'espoir qu'un arrangement soit finalement trouvé. Mon avocat est assez confiant, je verrai bien. Merci encore.

Par **saousan**, le **09/08/2015 à 23:21**

Bonjour,
Suite à la violence psychologique et physique de mon ex-mari, je suis parti faire un break chez mes parents en suisse, il était d'accord devant des témoins.
Arrivée en suisse, il a ouvert une requête de divorce et une plainte pour enlèvement.
La Suisse m'a ordonné d'habiter en France malgré les preuves que j'ai apportées pour prouver que je n'ai jamais eu l'intention d'enlever notre fille.
Aujourd' hui, j'ai réussi à obtenir la garde de ma fille de 20 mois.
Le père a réussi à avoir 1 semaine dvh plus un week-end + la moitié des vacances d'été jusqu'à sa scolarité.
J'habite à Thonon-les bains et travaille à 50 % en Suisse d'où je suis originaire.
Je prends le bateau à 6h30(35mn) pour me déplacer à mon travail en Suisse.
J'avoue que les trajets me reviennent trop cher...je compte mettre ma fille à la crèche qui ouvre ses portes à partir de 7h.
Le juge a mis les frais de transport à ma charge du moment que je suis à l'origine de l'éloignement.
J'avoue que c'est trop cher pour moi, je fais 8 trajets par mois.
Thonon/ Paris et notre bébé 4 trajets depuis 7 mois déjà.
Je la sens très agitée avec des gestes violents , le regard des fois vide.
J'envisage de saisir le jaf pour rentrer en Suisse, m'approcher de mon travail, de ma famille et réduire DVH en une semaine seulement jusqu'à sa scolarité vu que c'est fatigant pour ma fille et très couteux pour moi.
J'envisage aussi de demander partage des trajets quitte à renoncer à la P.
160euros.
Les 8 trajets me coûtent au minimum 600 euros /mois.
Pensez vous que je gagne gain de cause?
Avant de pouvoir trouver un appartement en Suisse, je dois d'abord résilier le bail du domicile en France, je dois donc habiter 3 ou 4 mois chez mes parents.
Je précise que j'ai déjà eu la visite de la protection de la jeunesse quand j'habitais chez mes parents en suisse. Il m'avaient écrit un excellent rapport...que ma fille et moi même avions chacune notre chambre....
Pensez-vous que je risque de perdre la garde de ma fille si je ne présente pas un contrat de bail en Suisse ?
J'attends votre aide avec impatience!
Merci d'avance

Par **PAPA SOLO**, le **24/09/2015 à 12:48**

Bonjour.
Dans le cadre d'un dvh prenons pour exemple les vacances de toussaint 2015. Mes enfants terminent les cours le 16 au soir. Les vacances commencent le 17 - la première

semaine, pour la mère, la deuxième pour le père. rnDans le cas qui me concerne, les frais de trajet, aller, sont à la charge du père, retour de la mère.rnMa question : qui doit supporter les temps de trajet ?rnMon ex compagne veut bien me laisser les enfants le 24 mais exige qu'ils remontent le samedi matin. Donc elle aura perdu une demi journée sur sa période, et moi je perds le samedi et le dimanche. Les enfants seront dans le train. Est ce normal que les temps de trajet soient supportés par le parent ayant le dvh ?